

Règlement intérieur BCSAR 38 - Badminton club de Saint Alban de Roche - ADULTES

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

CERTIFICAT MEDICAL (Simplification)

Pour toute nouvelle licence : le certificat, au format officiel édité par la FF Bad est exigé et obligatoire, avec mention de « non contre indication à la pratique du Badminton ».

Ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club.

Le certificat médical fourni Selon le décret n°2016-1157 du 24 Août 2016, ce certificat médical sera valable pour une durée de 3 ans.

Cette mesure ne s'applique donc qu'aux renouvellements de licence.

Dans l'intervalle de ces 3 ans, un questionnaire de santé devra être renseigné par chaque licencié et remis à un responsable du Club lors de sa réinscription.

PERIODE D'ESSAI

Tout nouvel adhérent a droit à **deux séances** d'essai. A l'issue de ces séances d'essai, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon l'accès aux terrains sera refusé.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Le rangement du matériel doit impérativement se faire en laissant l'accès au matériel des autres associations. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle (semelle blanche) et d'une tenue de sport adéquat.

A chaque fin de séance les derniers adhérents présents devront s'assurer qu'aucun volant ne reste sur les terrains, que toutes les portes sont fermées et que toutes les lumières sont éteintes.

Le cahier mis à disposition par la mairie à l'entrée du gymnase doit être rempli après chaque séance. Tout problème ou dégradation doit être noté, lorsque rien n'est constaté il suffit de remplir le cahier avec la mention « RAS »

ENTRAINEMENTS

Le nombre de places pour les entraînements est à présent limité. Les places seront attribuées par ordre d'arrivée uniquement avec un dossier complet. Les entraînements sont séparés en deux groupes de niveaux amenés à évoluer et décidés par l'entraîneur. Un point régulier sera effectué entre l'entraîneur, le bureau et les référents. Du fait du nombre limité de place, une assiduité particulière est demandée et le bureau se réserve le droit de remplacer un joueur par un autre étant sur liste d'attente dans le cas contraire.

INTERCLUB

Le nombre de places en équipes d'interclub étant limité, la demande d'intégration n'est pas automatique. Une réunion courant septembre entre les différents capitaines définira les équipes.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le stationnement des véhicules est interdit le long des grillages de chaque côté de la route menant au gymnase, il se fait obligatoirement sur le parking du gymnase.

VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

Règlement intérieur BCSAR 38 - Badminton club de Saint Alban de Roche - ADULTES

FONCTIONNEMENT

Règle de vie commune : Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...)

Assemblée générale : L'assemblée générale est en principe prévue en fin de saison pour chaque section de l'association celles-ci sont publiques et nous vous convions à y participer.

Membres : Vous faites partie du club en tant que membre actif le jour où votre dossier complet est déposé et réenregistré par le club.



TEXTILE

Le club propose des polos avec logo BCSAR au tarif de 20€. Merci de cocher la case si vous êtes intéressé et inscrire la taille souhaitée.

La commande est validée uniquement après réception du paiement.

La date limite de commande avec le tarif club est fixée au Jeudi 1^{er} Octobre.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et respect de l'adversaire. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'association qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...). Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, les adhérents s'engagent à appliquer et à respecter les directives gouvernementales, de la fédération, de la mairie et du club.

ACCIDENT

En cas d'accident, aucun médicament ne peut être administré. Aucun médecin n'est attaché au Club. En cas d'accident, le bénévole du Club présent s'efforce de prévenir le parent proche désigné.

En cas d'urgence, vous serez pris en charge et transporté par les services de secours puis orienté vers l'hôpital le plus proche.

Rappel de vos coordonnées : tel / / / /

Personne proche à prévenir : tel / / / /

Je souhaite participer aux entraînements :

Je souhaite intégrer une équipe d'interclub :

Je souhaite commander un polo avec logo BCSAR :

Taille :

Merci de nous retourner ce formulaire signé lors de la prise de licence en apposant la formule « lu et approuvé »

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »